

Enquête publique du PLU de Plonéour-Lanvern,

Une commission a travaillé pour l'élaboration de ce nouveau PLU avec une projection sur 2030. Nous sommes en 2021, 6 ans ont déjà passé. La réflexion a évolué depuis 2015, le réchauffement climatique et le Covid ont fait évoluer la perception de l'urbanisme et nous avons une obligation d'agir face aux urgences environnementales. La manière de se projeter sur l'avenir a évolué depuis plusieurs mois, les nouveaux PLU devront en tenir compte.

A la lecture de ce document je m'interroge sur différents points.

-Les 53 bâtiments de ferme susceptibles de changer de destination, de devenir des bâtiments d'habitations : Ceci engendrera un nouveau mitage sur le territoire, des risques de mauvaise entente entre les nouveaux habitants à la campagne et les exploitants. Il serait préférable de ne pas modifier le classement de ces bâtiments et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

-La surface de 4 ha pour le contournement n'est pas prise en compte dans le calcul de l'artificialisation des sols.

-Les critères pour la préservation de la biodiversité, tels que les déplacements de la faune vers les autres territoires, le maintien du bocage, des haies, des zones humides ne sont pas assez argumentés. La ressource en eau risque de diminuer, les périmètres de protection devraient être définis avec un cahier des charges plus contraignant. *et le petit patrimoine tel que les lavoirs*

- Pour la circulation douce. le PLU ne prend pas en compte l'avis du SIOCA qui a travaillé sur la circulation à vélo sur l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA a fait un état des lieux et un schéma vélo sur le territoire. Ce document devrait figurer dans le PLU. On devrait avoir un vrai plan de circulation douce permettant de se déplacer de quartier en quartier, du centre vers les hameaux et vers les villes voisines en sécurité. IL est important que les déplacements à vélo ou à pied soient prévus avec des voies dédiées. Comment gérer l'augmentation du nombre de voitures provoquée par l'augmentation de la population ?

-Pour la partie économique, la répartition des zones artisanales devraient se faire à l'échelle de la communauté des communes, remplir celles de Pouldreuzic, Plogastel, Plozevet plutôt que d'en créer une autre sur la route de Tréogat. Comment développer le commerce du centre ville quand les élus ont favorisé le déplacement en périphérie d'un certain nombre de service qui existaient au centre il n'y a pas encore si longtemps ? L'agriculture doit aussi être maintenue et développée avec une incitation à l'installation, sur des structures existantes sans que les terres aillent à l'agrandissement de quelques exploitations, mais qu'elles permettent à des nouveaux agriculteurs de trouver un outil de travail avec habitation.

Cordialement,

Joëlle Kersual